

**RAPPORT D'INFORMATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019**

**Objet : Compte-rendu des décisions du Maire et des actions en justice**

**Rapporteur : Pascal CHARMOT**

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la délibération n°2017/68 du Conseil municipal du 27 septembre 2017 portant délégations du Conseil municipal au maire de certaines attributions, **il est rendu compte ci-dessous au Conseil municipal des décisions prises dans ce cadre :**

DATE	OBJET DE LA DECISION	DETAILS
04/07/2018	<b>Exercice du droit de préemption</b>	<p>Droit de préemption exercé à l'occasion de la cession du fonds de commerce attaché au local situé 9 avenue Honoré Esplette.</p> <p style="text-align: center;">Ancienne activité : Activité épicerie-primeurs.</p> <p style="text-align: center;">Montant de l'acquisition : 30 000 € (arrêté n°2018-210).</p>
16/07/2018	<b>Exercice du droit de préemption</b>	<p>Droit de préemption exercé à l'occasion de la cession du droit au bail commercial attaché au local situé 44 avenue de la République.</p> <p style="text-align: center;">Ancienne activité : Les lunettes d'Emilie.</p> <p style="text-align: center;">Montant de l'acquisition : 50 000 € + 4 200 € de commission (arrêté n°2018-227).</p>

DECISION N°	DATE	OBJET DE LA DECISION	DETAILS
DC2019-001	14/01/2019	<b>Modification de la régie de recettes de l'Espace culturel L'Atrium</b>	<p>Modification de l'article 2 de la décision DC-2016-058.</p> <p style="text-align: center;">La régie encaisse les produits suivants : abonnements, pénalités de retard, remplacements des cartes perdues dus par les adhérents, ventes de documents retirés des collectivités, recettes dues aux photocopies des documents.</p>
DC2019-002	14/01/2019	<b>Modification de la régie de recettes de la Médiathèque</b>	<p>Modification de l'article 2 de la décision DC-2016-058.</p> <p style="text-align: center;">La régie encaisse les produits suivants : abonnements, pénalités de retard, remplacements</p>

			des cartes perdues dus par les adhérents, ventes de documents retirés des collectivités, recettes dues aux photocopies des documents.
--	--	--	---

➤ **Actions en justice – Urbanisme**

- Objet de l'action en justice : Requête en annulation contre le rejet tacite opposé à sa demande de déclaration préalable portant sur la création de deux lots à bâtir au 88 chemin de l'Aigas.
- Parties concernées : SCI AIGAS 88.